

**MAIRIE DE PUY DE SERRE
DEPARTEMENT DE LA VENDEE
ARRONDISSEMENT DE FONTENAY LE COMTE**

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUIN 2022

Convoqués : Jacky GUILTHON, Jean-Claude AYRAULT, Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Sébastien GRAS (21h), Thomas JOGUET, Laurence NOBLET, Marie-Dominique VERDON

Présents : Jacky GUILTHON, , Catherine MASSON SOULARD, Nicolas BERGER, Benjamin BERTRAND, Nicolas BOUVIER, Philippe CADAU, Sébastien GRAS, Thomas JOGUET, Marie-Dominique VERDON

Absents Excusés : Jean-Claude AYRAULT (a donné pouvoir à Benjamin BERTRAND), Laurence NOBLET (a donné pouvoir à Catherine MASSON SOULARD)

Secrétaire de séance : Marie-Dominique VERDON

Madame le Maire déclare la séance ouverte à 20h45.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 3 MAI 2022

Madame le Maire souhaite que soit rajouté au point 3 : Fleurissement de la commune

Certains conseillers s'inquiètent de l'entretien des trottoirs en cas de semis sur les pieds de mur. Madame le Maire répond que lorsque les fleurs se trouvent sur la voie publique, le nettoyage est du ressort de l'agent communal. D'autres interviennent en évoquant les risques de dommages vis-à-vis des biens des particuliers à l'occasion de l'entretien par l'agent communal via le matériel motorisé.

Madame le Maire indique que la mairie est assurée si l'agent occasionne un dommage. Elle propose que les sachets de graines soient mis à la disposition de la population qui souhaite participer au fleurissement de la commune et qu'il n'y aura pas d'obligation.

Au point 6 : Suivis des dossiers :

- Sécurité centre bourg : Jacky GUILTHON répond que pour le moment il n'a pas repris le dossier.
- Point sur le bois du Roc : achat de tables de pique nique. Les conseillers souhaitent avoir d'autres devis. Madame le Maire charge Thomas JOGUET de contacter d'autres entreprises.

La rédaction de la liste du matériel à disposition pour l'état des lieux a été confiée à Jacky GUILTHON.

Elle informe le conseil qu'une demande de réservation a été formulée par l'EHPAD Aliénor d'Aquitaine pour le 5 mai via Jean Louis MALLET. Elle a donné son accord pour la gratuité de la location.

Cependant, Madame le Maire souhaite évoquer ces dispenses de règlement avec les membres du conseil. Elle propose d'accorder, comme aux associations communales, une location gracieuse une fois par an uniquement pour les EHPAD de la CCVSA. Un contrat de location sera tout de même complété pour tracer les demandes et une attestation d'assurance sera systématiquement demandée. L'ensemble du conseil est d'accord.

Elle demande également au conseil de réfléchir sur l'augmentation pour les locations hors commune pour le conseil de juin en précisant qu'à ce jour le nombre de location hors commune s'élève à 13 contre 7 pour les habitants de Puy de Serre.

Elle rappelle les montants de location 70 € + 45 € la journée supplémentaire pour les habitants de Puy de Serre et 110 € + 50 € pour les hors commune.

Elle propose que les recettes dégagées par les locations soient réinvesties pour l'entretien de la salle.

Jacky GUILTHON souhaite une personne supplémentaire pour effectuer l'état des lieux lors de la location de la salle du bois du roc. Nicolas BOUVIER se propose.

Questions diverses :

Madame le Maire complète la présentation de Jacky GUILTHON en informant les membres du conseil de la prochaine mise en place d'un Guichet unique pour l'amélioration de l'habitat sous le nom de France Rénov' (plateforme Web avec un service téléphonique).

Nicolas BERGER constate que l'exécution du broyage effectué par la communauté de communes n'est pas satisfaisant.

Benjamin BERTRAND précise que le grillage endommagé à côté de chez lui n'a toujours pas été enlevé.

Madame le Maire demande au conseiller siégeant à la commission Environnement de l'intercommunalité (Thomas JOGUET) de remonter ces informations.

Le conseil municipal approuve à la majorité des voix, soit 1 abstention et 8 pour, le procès-verbal de la réunion du 3 mai 2022.

Madame le Maire demande l'accord du conseil pour l'ajout de deux points à l'ordre du jour :

- Modification des statuts de la communauté de communes compétence « Transport piscine »
- Suite à la démission de Jacky GUILTHON en tant que représentant SAPL.

Si accord du conseil, ces sujets seront traités en point 9 et 10.

1- Délibération pour l'adhésion et la signature de la convention avec le centre de gestion à la médiation préalable obligatoire

Madame le Maire précise que la convention de médiation ainsi que la délibération ont été adressées aux conseillers avec la convocation. Elle demande s'il y a des questions.

Pour rappel, la loi n°2016 – 1547 du 18 novembre 2016 avait prévu que des recours contentieux formés par certains agents à l'encontre d'actes relatifs à leur situation personnelle pouvaient faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire à titre expérimental et ce, pour une durée de 4 ans.

Cette expérimentation débutait au 1er avril 2018 et se terminait le 18 nov 2020 (décret n°2018-101 du 16 février 2018).

Elle a été prolongée jusqu'au 31 déc 2020 et s'est révélée concluante.

Le décret n°2022-433 du 25 mars 2022 définit les catégories de décisions pouvant faire l'objet d'une médiation préalable obligatoire et fixe les règles relatives à l'organisation de celle-ci :

- les décisions administratives individuelles défavorables relatives :
 - à l'un des éléments de rémunération,
 - à la réintégration à l'issue d'un détachement, d'un placement en disponibilité ou d'un congé parental
 - d'un avancement de grade
 - à la formation professionnelle tout au long de la vie de l'agent,
 - à l'égard des travailleurs handicapés
 - concernant l'aménagement des conditions de travail des fonctionnaires qui ne sont plus en mesure d'exercer leurs fonctions
- Le refus de détachement ou de placement en disponibilité, et pour les contractuels, le refus de congés non rémunérés.

Dans la fonction publique territoriale, la médiation préalable obligatoire a été confiée aux centres de gestion.

Qui paie la médiation ?

Il appartient exclusivement à l'administration qui a pris la décision litigieuse de prendre en charge le coût de la médiation préalable (art. L. 213-12 du CJA).

Dans un premier temps le Centre de gestion a convenu que le financement s'inscrira dans le cadre de la contribution aux missions additionnelles .

Dans un second temps, le Centre de Gestion par délibération déterminera les tarifs applicables pour la médiation préalable obligatoire.

Nicolas Bouvier demande des explications supplémentaires concernant le coût du service. Madame le Maire répond qu'actuellement ce service obligatoire est inclus dans la cotisation annuelle payée au Centre de Gestion, mais que par la suite ce service aura sûrement un coût supplémentaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE son accord pour l'adhésion et la signature de la convention avec le centre de Gestion et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2- Délibération pour les tarifs des repas du restaurant scolaire.

La mairie a repris la gestion de la cantine depuis 2019. Depuis cette date, les tarifs n'ont pas évolué.

L'augmentation générale des denrées et des fournitures diverses, nécessaires à la réalisation des repas, amène à revoir la tarification pour maintenir la qualité des déjeuners, attendue par les parents.

Un échange a récemment eu lieu entre Catherine MASSON SOULARD et Benjamin BERTRAND. Il a été constaté, documents à l'appui, que la cantinière se fournissait régulièrement auprès du maraîcher bio de Puy de Serre et achetait des produits bio dépassant les pourcentages imposés par la loi Egalim.

Madame le Maire diffuse au Conseillers une vidéo de présentation de la loi EGALIM, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2022.

Certains parents se sont plaints de la quantité de nourriture dans les assiettes. Cependant, Madame le Maire informe de l'existence de grammage préconisés pour les repas, suivant l'âge des enfants. Elle ajoute que le reste de nourriture après distribution, est systématiquement distribué aux enfants. Elle tient à la disposition des membres du conseil, des tableaux reprenant ces portions. Elle propose qu'une information soit dispensée aux parents sur ce sujet.

D'autre part, afin d'éclairer les parents sur la part de produits bio et labellisés dans les assiettes, il serait souhaitable d'améliorer la communication en insérant les logos correspondants, sur les menus.

Madame le Maire s'est également renseignée des tarifs pratiqués dans les communes environnantes avec une cuisine réalisée sur place.

➤ Foussais-Payré

3,30 € pour les enfants 4,65 € pour les adultes. Les tarifs sont revus chaque année

➤ St Hilaire des loges

Moins de 7ans 2,96 € 7 ans et + 3,57 € Enseignant 8 € Agent 3,57 €

➤ Rives d'Autise

Maternelle et primaire 3,15 € (le 3^{ème} enfant de la fratrie 1,57 €) Adule 5,15 €

Actuellement à Puy de Serre :

Pour les enfants de l'école de Faymoreau : 2,70 €

Pour les enfants de l'école de Puy de Serre : 2,90 €

Pour les adultes : 3,00 €

Pour aider les conseillers à la prise de décision de l'évolution tarifaire, Madame le Maire communique quelques comparatifs tarifaires entre l'année 2021 et 2022 :

Fourniture/Aliments	2021	2022	Augmentation
Primagaz Gaz propane	89,90 €	109,90 €	20,00 €
Huile d'olive U bio	5,29 €	5,52 €	0,23 €
Huile vierge colza U	2,70 €	2,85 €	0,15 €
Beurre demi-sel U	1,79 €	1,87 €	0,08 €
Mayonnaise U	1,09 €	1,44 €	0,35 €
Pain complet bio U	1,50 €	1,90 €	0,40 €
Moutarde	0,80 €	1,43 €	0,63 €
Boules à l'agneau	32,49 €	38,24 €	5,75 €

Proposition : augmentation de 0,20 € pour les enfants.

Enfants de Faymoreau : 2,90 €

Enfant de Puy de Serre : 3,10 €

Adultes : 5 €

Madame le Maire demande l'avis du Conseil sur ses propositions

Benjamin BERTRAND se fait le porte-parole de certains parents, qui lui ont dit que si le tarif devait évoluer au-delà de 3.00€, leurs enfants ne mangeraient plus à la cantine.

Nicolas BERGER estime que les parents travaillent, que de ce fait ils n'ont pas le choix que de mettre leurs enfants à la cantine, qu'ils font face à des augmentations de carburant et autre, et que 3.00€ c'est un maximum pour lui, et cela permettrait de faire en sorte qu'un maximum d'enfants mangent à la cantine. Les frais de fonctionnement fixes sont ainsi répartis sur une base plus large.

Jacky GUTHON pense que les gens vont râler pour 20ct de plus

Catherine MASSON SOULARD rappelle que l'augmentation proposée est mesurée et ne couvre pas l'augmentation du coût des produits

Philippe CADAU ajoute que si cette augmentation est ridicule compte tenu des éléments évoqués ci-avant, les gens ne vont voir que l'augmentation.

ARRIVÉE de Sébastien GRAS

Certains conseillers estiment que 5€ pour les adultes, c'est trop, il est proposé 4€ et 0,10 d'augmentation pour les enfants

Benjamin BERTRAND est d'accord pour 10 cts

Catherine MASSON SOULARD ajoute que de cette façon nous pourrons revoir ces tarifs chaque année

Benjamin BERTRAND relate également les réclamations concernant la quantité dans les assiettes et souligne qu'après information, Muriel distribue du rabe à l'ensemble des enfants.

Benjamin BERTRAND fait remarquer que l'an prochain la classe de CE1 sera coupée en deux de façon à égaliser les effectifs dans les deux écoles, mais que de ce fait nous devons changer le critère d'appartenance à l'école pour fixer les tarifs et indiquer plutôt « 2.80 € jusqu'au CP et 3.00€ à partir du CE1 ».

Il existe également une formation dispensée par la Maison des Communes pour les conseillers qui souhaiteraient approfondir les enjeux de la restauration scolaire et travailler plus étroitement avec la cantinière. Elle demande si une ou un conseiller est intéressé pour suivre cette formation (le 13 juin) et n'obtient aucune réponse positive.

Madame le Maire propose si des parents souhaitent s'investir la création d'une commission. Elle informe également le conseil que la Mairie a reçu une invitation pour le mercredi 15 juin au salon du réseau local de Vendée de 14h à 17h à la Salle des Acacias de VENANSAULT. (à côté de la Roche sur Yon. 1H de trajet)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE des nouveaux tarifs applicables pour la rentrée 2022/2023 comme suit :

2.80 € pour les enfants jusqu'au CP inclus

3.00 € pour les enfants à partir du CE1

4.00 € pour les adultes

et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

3- Délibération pour la location du mini bus

Madame le Maire indique que le centre de loisirs de Foussais demande le mini bus pour la période du 7 juillet au mardi 30 août.

Elle explique au conseil municipal que depuis juillet 2015, le tarif de location du minibus est resté à 0,60 € du Km. Selon le barème des frais réels fixé par les impôts, pour un véhicule de 7 cv et plus, le tarif actuel de 0,66 €.

Madame le Maire propose au conseil de réajuster le tarif de la location à 0,66 € à compter du 1er juillet 2022.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE du nouveau tarif à compter du 1^{er} juillet 2022 et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

4- Délibération pour les tarifs de location de la salle du bois du Roc

Madame le Maire rappelle que cela avait été évoqué lors du précédent conseil, elle avait souhaité que les conseillers y réfléchissent pour ce conseil.

Elle rappelle les montants de location 70 € + 45 € la journée supplémentaire pour les habitants de Puy de Serre et 110 € + 50 € pour les « hors commune ».

Par ailleurs, elle avait proposé d'appliquer la gratuité de l'occupation de la salle une fois par an pour les Epahd du territoire à l'instar des associations communales, sachant que de fait c'est ce qui était appliqué par l'ancienne municipalité.

Elle a poursuivi sa réflexion avec Philippe CADAU et Marie-Dominique VERDON et propose l'application d'une convention avec une tarification spécifique dans le cadre d'une location à la demi-journée en semaine à un tarif différent ou d'un forfait annuel (pour simplifier la gestion comptable) pour les écoles et les EHPAD du territoire intercommunal et pour les associations-EHPAD-écoles des communes limitrophes.

Par exemple 40 € la journée et 25 € la demie-journée.

Avec un maintien d'une gratuité une fois par an pour les EHPAD du CIAS, comme pour les associations communales.

Il est entendu que les périodes de location se feront exclusivement entre les lundi et jeudi, sauf jour férié, cette disposition ne s'appliquant pas à nos associations communales.

En effet, la mairie est sollicitée par les EHPAD et l'association Grain de Nature.

Nicolas BERGER ne voit pas pourquoi faire une location annuelle gratuite pour les EHPAD.

Elle souhaite avoir l'avis des membres du conseil.

Madame le Maire serait favorable à une augmentation raisonnable du tarif hors commune

Philippe CADAU estime que plus le tarif sera bas, et plus les gens viendront de loin et plus cela nous créera des ennuis lors de la location.

Des conseillers souhaitent que les tarifs « commune » soient aussi augmenter (+10 €). Jacky GUILTHON pense que 10 € d'augmentation , ça ne va pas arrêter les gens

A la convention d'utilisation de la salle du bois du roc, Madame le Maire propose d'ajouter le nom et les coordonnées de Nicolas BOUVIER.

Au niveau du règlement intérieur, elle demande au conseil d'ajouter un 9^{ème} point, à la suite d'une location où les personnes n'avaient pas respecté les consignes de tri. Il n'appartient pas à l'agent communal de passer derrière ces individus irrespectueux.

Elle propose le texte suivant en 9^{ème} point en gras et souligné : « Merci de procéder au tri des déchets, de respecter les containers prévus à cet effet et de les mettre dans les sacs poubelles. Le chèque de caution ne sera restitué que si le tri est respecté.

Des affiches du Sycodem ont été apposées pour faciliter le tri des déchets.

Jacky GUILTHON demande également que soit ajouté « le locataire de la salle devra fournir les sacs poubelle et les produits de nettoyage et d'entretien »

1 - Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE de passer les tarifs de location pour la salle du bois du roc à compter du 1^{er} janvier 2023 à :

- 80 € pour les habitants de Puy de Serre + 50 € pour une journée supplémentaire
- 130 € pour les personnes hors commune + 60 € pour une journée supplémentaire

Et autorise Madame le Maire à signer tous les documents nécessaires.

2 - Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité de 10 voix et une abstention de Nicolas BERGER, DECIDE l'application d'une convention avec une tarification spécifique dans le cadre d'une location à la journée ou la demi-journée aux montants respectifs de 40 € et de 25 €, pour les écoles et les EHPAD du territoire intercommunal et pour les Asso-EHPAD-Ecole des communes limitrophes, du lundi au jeudi sauf jours fériés.

Gratuité une fois par an pour les EHPAD du CIAS du lundi au jeudi sauf jours fériés.

Gratuité une fois par an pour les Associations communales quel que soit le jour. Au-delà, application des tarifs en vigueur.

Des contrats de location seront systématiquement complétés et une attestation d'assurance sera demandée.

5- Fête de la musique

Madame le Maire donne la parole à Philippe CADAU.

La fête de la Musique se déroulera le 18 juin dans la cour de l'Ecole. La commission Animation s'est réunie deux fois – Un Flash Infos a été distribué et publié sur Intramuros.

6- Jeu concours Logo

Madame le Maire indique aux conseillers qu'ils ont reçu le règlement du jeu avec la convocation, et demande s'ils ont des questions.

La parole est donnée à Philippe CADAU.

Philippe CADAU explique qu'il y aura un concours pour les moins de 18 ans, un concours pour les adultes et un pour les enfants du RPI si les enseignants sont d'accord.

Il propose que la date limite soit reculée au 30 septembre et donne lecture du règlement de concours

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE de valider le règlement de concours, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

7- Repas et marche du 14 juillet

Madame le Maire demande qui sera présent pour l'organisation de la fête traditionnelle proposée aux habitants de Puy de Serre. Elle rappelle que le régisseur est Thomas JOGUET. Se déclarent présents le 14 juillet : Sébastien GRAS, Catherine MASSON SOULARD, Marie-Dominique VERDON, Philippe CADAU, les autres conseillers ne se prononcent pas, sauf Nicolas BERGER qui sera présent au repas

Elle indique que deux devis ont été demandés aux traiteurs de Mervent (ancien Rivasseau) et au traiteur TC au Gué de Velluire.

Elle fait suivre aux membres du conseil les propositions des traiteurs.

Pour rappel, l'an passé, compte-tenu de la situation sanitaire les participants avaient ramené leur pique nique et la randonnée traditionnelle était en forêt.

Nicolas BERGER pense qu'il faut prendre les repas avec fourniture et lavage de vaisselle, sinon nous seront obligés de tout transporter à la cantine pour effectuer le lavage.

Benjamin donne l'adresse d'une entreprise qui loue de la vaisselle à un prix intéressant, et qui la lave également. Madame le Maire va prendre contact.

Choix du Menu par le Conseil :

- Salade du Soleil
- Curry de porc
- Amandine aux poires

Le vin sera payant et l'apéro offert par la commune

Le prix du repas est fixé à 15€ par personne et 5€ pour les moins de 12 ans

Prévoir sacs poubelle, eau et pain ...

Madame le Maire interroge les membres du conseil pour des propositions de parcours pour la randonnée traditionnelle. Thomas JOGUET, Sébastien GRAS et Jacky GUTHION, membres de la commission environnement, vont se concerter pour établir un ou deux parcours adaptés. Pour rappel le parcours de l'an dernier faisait 8km

Prévoir la pause casse-croûte

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE que le prix du repas est fixé à 15 € pour les adultes et à 5 € pour les enfants de moins de 12 ans, valide le menu, et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

8- Suivi des dossiers

- Fonds de compensation pour la TVA – versement 2022

En fonctionnement : 233,15 € (Bât. Publics et voiries)

En Investissement : 10 810,53 € (Construction, mat. De bureau et informatique, mobilier, outillage, matériel roulant...)

- Liaisons douces et trottoir

Les dossiers ont été réalisés et ont été transmis à l'ARD. Pour rappel, nous pouvons bénéficier de 45 % de subventions au titre des amendes de police pour le trottoir et de 65 % pour l'aménagement latéral hors agglo.

- Intervention électricien MAM

Après le passage de l'entreprise Bluteau à la Mam. L'absence du fil de terre (3^{ème} fil) a été compensé par l'installation d'une base de terre, protection différentielle sur le tableau électrique.

L'entreprise AFDIA a mis en évidence la vétusté électrique de deux pièces à l'étage. A l'heure actuelle, celles-ci ne sont intégrées à aucun contrat de location.

Des travaux mineurs à la MAM sont cependant nécessaires afin que les deux assistantes maternelles puissent obtenir rapidement l'attestation de conformité électrique demandée par la PMI.

L'autre locatif ne présente aucune non-conformité, le même dispositif ayant été installé sur le tableau électrique.

L'entreprise Bluteau s'est également rendue à la salle du bois du roc. En effet, lors du précédent conseil, il avait été demandé de faciliter l'utilisation du système électrique.

Il a été proposé d'installer 4 interrupteurs (intérieur, extérieur, poste pour le traiteur, WC). Cette solution évitera définitivement l'obligation d'accéder au tableau électrique pour allumer ou éteindre les zones.

Les devis ont été reçus et signés afin de répondre rapidement à la demande de la PMI et à la simplification de l'utilisation de la salle du bois du roc compte-tenu des locations en cours.

Montant des travaux pour la MAM 450,13 € TTC (375,11€ HT) Intervention la semaine dernière.

Montant des travaux pour le bois du Roc 290,64 € TTC (242,20 € HT) Intervention la semaine dernière.

- Tables de pique nique

Pour rappel, lors du conseil de mai, Madame le Maire avait contacté l'ONF pour obtenir les tarifs de leur catalogue en vu du remplacement des tables de pique-nique.

Pour 2 tables, une de 2m et l'autre de 2m40 accessibilité handicapés.

Devis tables chêne

- 2m : 1 978 € HT
- 2,4m : 2 054 € HT

Devis tables pin

- 2m : 1 004 € HT
- 2,4m : 1 052 € HT

Frais de transport : 260 €

Les conseillers souhaitent avoir d'autres devis. Madame le Maire avait chargé Thomas JOGUET de contacter d'autres entreprises.

Elle donne la parole à Thomas JOGUET. Thomas signale qu'il n'a trouvé aucun autre fournisseur de table adaptée aux handicapés

- Un devis chez Brico pro pour 2 tables de L180 l150 H72cm

Pin traité autoclave classe 4 : 220 TTC la table, soit 440 € TTC les 2 tables.

Benjamin suggère d'en prendre 2 classiques et de voir comment elles vieillissent avant d'en acheter d'autres.

Il est décidé de ne pas acheter de table handi pour le moment.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DECIDE l'achat de 2 tables pour 440 € TTC de Brico pro et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

➤ Point commission intercommunale Environnement

Pour faire suite à l'intervention de Nicolas BERGER au conseil de mai sur le travail de broyage des services techniques de l'intercommunalité. Madame le Maire donne la parole à Thomas JOGUET.

Thomas JOGUET signale qu'en effet il y a eu des ratés, mais qu'on ne peut mettre un gars en permanence derrière le tracteur pour surveiller

Nicolas BERGER propose de se partager la commune pour vérifier, chacun dans son secteur si le travail a été fait correctement avant le départ des engins.

Madame le Maire, signale qu'elle va demander à la CCVSA d'envoyer à Thomas JOGUET :

- Planning des services intercommunaux.

➤ Salle du bois du roc

Pour faire suite au précédent conseil et aux demandes de Jacky GUILTHON et Philippe CADAU :

- Un inventaire a été réalisé.
- 2 balais serpillière et 2 raclettes ont été achetés.

Les toilettes publiques sont en fonctionnement. De l'OSB a été installé à l'intérieur. Madame le Maire propose une signalétique et deux devis réalisés par internet pour 3 panneaux.

Hello Print : panneaux trespa stratifiés 60X40cm (3 unités) 63,58 € ttc

Vistaprint : panneaux en composite d'aluminium (3 unités) 173,36 € ttc

Proposition de signalétique :

[toilettes publiques Bois du Roc\panneau toilettes publics.png](#)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE de commander le modèle en alu à 173.36 € les 3 unités, et autorise Madame le Maire à signer tous documents nécessaires.

➤ Les cloches de l'église Ste Marthe

La carte mère a été changée. L'angélus sonne de nouveau. Paul JOGUET est venu remercier la mairie pour sa réactivité.

➤ Sécurité centre-bourg

Madame le Maire interroge Jacky GUILTHON qui l'avait interpellé au sujet des bandes rugueuses sur la route de la gare, s'agissant du dossier dont il avait la charge.

Jacky répond que Catherine MASSON SOULARD avait validé le dossier. Le dossier est donc classé.

➤ Distributeur de pains

La convention d'occupation a été signée par le commerçant semaine 19. Madame le Maire demande où en est la déclaration auprès des services de l'urbanisme transmise à Nicolas BERGER lors du précédent conseil.

Nicolas déclare que cette tâche devrait être effectuée par la secrétaire qui a tous les éléments pour le faire. Il ajoute que pour lui, il s'agit bien d'un projet du collectif de la commune.

➤ Points agents

Les entretiens professionnels réalisés par la secrétaire de mairie ont été programmés :

L'atsem et l'agent technique : 14 juin.

Agent d'accueil titulaire : 21 juin, mais puisqu'en arrêt, pas d'obligation

Celle-ci est prolongée jusqu'au 1^{er} juillet et a une intervention chirurgicale le 8 août. Actuellement, elle est en demi-traitement. Elle sera à 1 an d'arrêt au 2 sept.

Celui de la secrétaire de mairie sera réalisé par l'autorité territoriale : 21 juin

Madame le Maire présente l'organigramme des services de la commune. Elle rappelle que lors de la mise en place des commissions au conseil du 10 juillet 2020, la commission Ressources Humaines était composée de : Catherine MASSON, Philippe CADAU, Jacky GUILTHON et consultants : Marie Dominique VERDON et Thomas JOGUET.

Il était également précisé : « il est bien entendu que seuls le maire et les adjoints sont en charge de la gestion du personnel.

Suite à la démission de Jacky GUILTHON, Marie Dominique VERDON n'est donc plus consultante, mais chargée comme Philippe CADAU et Catherine MASSON SOULARD de la gestion du personnel.

[ORGANIGRAMME PUY DE SERRE\organigramme PUY DE SERRE avec photos.pdf](#)

Celui-ci sera prochainement disponible sur le site de la commune, mais sans photo.

➤ Syndicat mixte Vendée Sèvre Autise

Madame le Maire donne la parole à Jacky GUILTHON.

Création d'abreuvoirs à vaches en bord de rivière et de passages à gué – Pas d'enlèvement d'embâcles pour le moment à cause de la nidification.

➤ Conseil communautaire à Puy de Serre

Comme chaque année, le conseil communautaire se réunira à Puy de Serre le 5 juillet. Traditionnellement, ce conseil étant le dernier avant la saison estivale, un apéritif dinatoire était organisé et était à la charge de la commune.

Madame le Maire informe les membres du conseil qu'elle est intervenue lors du conseil communautaire de mai en indiquant qu'il appartenait à la collectivité organisatrice de régler le buffet, ce qui est le cas dans les communautés de communes voisines. Elle avait préalablement informé le Président de l'intercommunalité de son intervention par texto, mais n'a reçu aucune réponse de sa part.

Elle avait proposé de maintenir à la charge de Puy de Serre les boissons, constituant le « verre de l'amitié ». Celui-ci sera donc accompagné uniquement de gâteaux apéritif, le budget communal étant avant tout dédié aux habitants de la commune.

Philippe CADAU précise que certaines communes n'accueillent jamais le conseil, ne possédant pas de salle assez grande, ce qui est assez injuste.

Madame le Maire rappelle que le Conseil Municipal est invité à cette réunion.

9- Modification des statuts de la communauté de communes « transport piscine »

Madame le Maire expose qu'il est nécessaire de mettre à jour les statuts de la communauté de Communes pour modifier la compétence « transport piscine ».

En effet, à ce jour, l'organisation et la gestion du transport des enfants des écoles primaires est uniquement valable pour la piscine de DAMVIX.

Madame le Maire rappelle que, dans le cadre du programme scolaire d'apprentissage de la natation, certains enfants des écoles primaires du territoire ne peuvent plus bénéficier de séances à la piscine compte tenu de l'éloignement de la piscine de DAMVIX

Dans le cadre du projet d'installation d'un bassin mobile sur RIVES D'AUTISE il convient de modifier les statuts pour la prise en charge du transport à la piscine.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des présents ou des représentés DONNE leur accord pour la modification des statuts de la communauté de communes « transport piscine » et autorise Madame Le Maire à signer tous les documents nécessaires.

10- Désignation du représentant de la commune à la SAPL

Madame le Maire informe le conseil qu'il y a lieu de procéder à la désignation du nouveau représentant suppléant de la commune suite à la démission de Jacky GUILTHON. Le titulaire étant Catherine MASSON SOULARD.

L'Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée est un Pôle Ingénierie qui apporte son assistance technique en matière d'entretien et de réparation de voirie.

Au vu de ces éléments, Madame le Maire propose de désigner Philippe CADAU suppléant, afin de représenter la commune de Puy de Serre au sein de l'Assemblée spéciale des collectivités actionnaires non directement représentées au Conseil d'Administration de la SAPL.

11- Informations et questions diverses

Madame le Maire informe le conseil qu'un rendez vous est prévu le 9 juin avec le Président du Sycodem les vices présidents et le Directeur Général des Services à l'ancienne déchetterie de Puy de Serre.

Elle a souhaité la présence de Messieurs Jacky GUILTHON et Nicolas BERGER. Ce dernier a également proposé à Jérémie CHEVALLEREAU d'être présent. L'objectif est d'étudier la mise en place d'une végétalisation.

Thomas JOGUET signale qu'il est également intéressé par cette réunion. Madame le Maire préviendra l'organisateur de sa présence.

Nicolas BERGER explique qu'il a discuté avec M. Annonier – Il est nécessaire d'être à plusieurs pour s'organiser pour relever les tas

Benjamin BERTRAND essaiera d'être présent également

Madame le Maire informe le conseil que la cantinière utilise son ordinateur personnel pour effectuer entre autre les suivis tarifaires. Il conviendrait de lui fournir un ordinateur pour l'exercice de son activité.

Parallèlement, l'ordinateur de la secrétaire est saturé ce qui provoque des lenteurs d'exécution récurrentes.

Il appartient à l'employeur de fournir du matériel pour l'activité professionnelles des agents et que celui-ci soit performant. Une réflexion est menée avec les entreprises informatiques Romain Informatique et Aliatis afin d'optimiser le matériel existant, de limiter le coût de remplacement en tenant compte des nouveaux modes de travail.

Jacky remercie Nicolas BERGER pour sa réactivité d'intervention sur les branches à couper pour le bon fonctionnement du téléphone. Il précise qu'il conviendrait que les autres propriétaires fassent également le nécessaire.

Catherine MASSON SOULARD explique qu'une réunion sera prochainement initiée avec l'AMRF et ORANGE, concernant les difficultés d'élagage.

Benjamin évoque le City stade construit à La Loge Fougereuse – Coût 100 000 € tout compris – Il nous montre la photo qu'il a prise.

Nicolas BERGER signale qu'il ne pourra être présent le 19 juin pour la permanence électorale. Il trouvera quelqu'un pour le remplacer.

Madame le Maire déclare la séance levée à 23h15